

Page 3.

AVIS IMPORTANT

Page 4.

Contexte pour la production des rapports sur le développement durable dans le secteur des mines et des métaux

8

Aspects devant faire l'objet de descriptions narratives

9

Nouveaux indicateurs économiques pour le secteur des mines et des métaux

23

Nouveaux indicateurs environnementaux pour le secteur des mines et des métaux

28

Nouveaux indicateurs sociaux pour le secteur des mines et des métaux

35

Contexte pour la production des rapports sur le développement durable dans le secteur des mines et des métaux

Le présent Supplément identifie certains aspects des activités des sociétés minières et métallurgiques, qui sont importants dans une discussion sur le développement durable mais ne sont pas saisis dans les éléments des rapports et les indicateurs des *Lignes directrices* 2002. La présente section décrit brièvement le contexte de l'élaboration des rapports pour le secteur, ainsi que les grands enjeux déterminants. Le secteur des mines et des métaux comprend l'exploration, les études de faisabilité, la construction, l'extraction minière et le traitement du minerai (y compris la fabrication des métaux et le recyclage) et la fermeture des sites. Les mines et les métaux forment une partie intégrante de la société moderne et des chaînes industrielles; leurs activités et leurs produits interagissent avec de nombreux groupes diversifiés.

De nombreux aspects sont pertinents aux rapports de rendement dans le secteur, mais certains ne se prêtent pas forcément à une évaluation en regard d'indicateurs spécifiques et doivent donc être traités dans une perspective qualitative. Toutefois, des travaux sont en cours dans beaucoup de domaines pour définir des méthodes d'approche qui permettront de mesurer le rendement relatif à plusieurs questions importantes, comme les paiements de transfert (p. ex., l'Initiative relative à la transparence des industries extractives), et la compréhension de dimensions économiques telles que la valeur ajoutée.

Les sociétés produisent des données concernant leurs activités à l'échelle des sites d'exploitation et de l'entreprise sous différents formats et pour divers auditoires. Le cadre de la GRI a été conçu pour identifier les indicateurs au niveau organisationnel afin de permettre l'élaboration de rapports offrant une vue d'ensemble de l'organisation, qu'elle compte un seul ou plusieurs sites d'exploitation. Les rapports sur le rendement en matière de développement durable peuvent compléter d'autres rapports et fournir un cadre et un contexte pour d'autres types de divulgation et de communications déjà en place au sein des sociétés, dont des études à l'échelon des projets et la documentation connexe. Les rapports sur le rendement en matière de développement durable comprendront certaines données sur les projets / sites. Les *Lignes directrices* de la GRI n'ont toutefois pas été élaborées dans le but de spécifier toute l'information à l'échelon des projets / sites qui pourrait intéresser les intervenants.

Un cadre pour les rapports au niveau organisationnel doit fournir des indicateurs qui offrent un équilibre entre le besoin de décrire une organisation en tant qu'entité et le souci du détail qui donne un sens à de tels renseignements. Dans certains domaines, il n'a pas été possible d'élaborer des descriptions ou des indicateurs génériques qui font ressortir des données significatives à propos d'organisations qui travaillent dans de nombreux pays et cultures. De même, certaines données sont plus significatives lorsqu'elles sont rattachées à un contexte ou à un emplacement spécifique. Les études de cas permettent parfois d'illustrer efficacement la méthode d'approche d'une société en ce qui concerne le développement durable. Des études de cas concernant les défis, les procédés et les résultats devraient étayer les rapports sur les indicateurs de rendement. Lorsqu'elles sont utilisées, ces études de cas devraient être représentatives de l'organisation qui produit le rapport, c.-à-d. qu'elles devraient couvrir l'ensemble des régions géographiques dans lesquelles travaille l'organisation, inclure les questions touchant à l'ensemble de l'entreprise et à ses différents sites d'exploitation et donner des exemples du rendement, bon et mauvais.

Afin de déterminer quelles études de cas devraient être incluses, ou encore si des faits ou des incidents sont « significatifs » et devraient être divulgués, il convient de tenir compte des principes énoncés dans la partie B des *Lignes directrices*, notamment les questions d'intégralité et de pertinence. Plus particulièrement, les renseignements devraient être fournis s'ils sont susceptibles d'avoir un effet sur une décision prise par le lecteur du rapport. Les organisations qui

font état de leur rendement devraient décrire les normes et les processus utilisés pour déterminer ce qui est « significatif », soit au cas par cas par rapport à chaque indicateur pour lequel une telle détermination a été effectuée soit tout simplement au moyen d'une note d'information sommaire, le cas échéant.

Certains éléments d'intérêt pour les intervenants sont présentés dans les déclarations exigées par des lois ou des règlements existants, notamment les rapports financiers ou les rapports au gouvernement de l'Afrique du Sud quant au respect des lois sur les communautés sud-africaines historiquement défavorisées (« HDSA¹ »). Il est important que les sociétés tiennent compte des principes énoncés dans la partie B des *Lignes directrices* et de la manière dont ils doivent être mis en œuvre dans le contexte opérationnel propre à chaque société.

Dans leurs rapports sur le développement durable, les organisations doivent fournir des renseignements sur la façon dont elles traitent certaines questions clés telles que le développement des capacités économiques et sociales au niveau de la communauté ou d'autres sujets plus généraux. Ces renseignements viennent étayer les indicateurs de rendement plus spécifiques qui sont abordés dans les rapports, et ils aident à fournir un contexte plus vaste.

Les partenariats jouent un rôle important dans la gestion des défis liés au développement durable dans le secteur. Les sociétés devraient donc inclure un exposé des faits concernant les partenariats qu'elles ont développés pour relever les défis dans divers domaines tels que la biodiversité et le développement communautaire.

Les sociétés devraient définir leur politique linguistique. Par exemple, si le document est en anglais, mais qu'un certain nombre de leurs projets se trouvent dans des pays où la langue officielle n'est pas l'anglais, les sociétés devraient déterminer si elles veulent offrir des documents ou du matériel dans cette langue (p. ex., sur le site Web des projets individuels).

Enfin, le processus dont il est question dans ce Supplément ne vise pas à supplanter ou à doubler les efforts en cours; il vise plutôt à compléter d'autres initiatives telles que celles des Nations Unies. De la même manière, le présent Supplément est un document évolutif, et les révisions futures viseront à refléter et intégrer les développements d'autres initiatives.

Aspects devant faire l'objet de descriptions narratives

Certains sujets revêtant une importance particulière sont mieux traités par des descriptions narratives à l'intérieur des rapports :

Participation des intervenants : Le point 2.9 des *Lignes directrices* de la GRI (page 17 de ce document) dresse une liste des types d'intervenants qui doivent être identifiés par l'auteur du rapport, et les points 3.9 à 3.12 (page 19 de ce document) présentent la liste des aspects fondamentaux de la participation des intervenants. L'importance de la participation des intervenants, internes et externes, s'applique à l'ensemble du cycle des projet des mines et des métaux; cependant, les approches à cette participation varieront selon :

1. l'étape du cycle du projet (exploration, étude de faisabilité, construction, extraction minière et traitement du minerai (incluant la fabrication des métaux et le recyclage) et la fermeture des sites);
2. la nature de l'exploitation (souterraine, à ciel ouvert, lixiviation en tas, affinage des métaux, etc.);

¹ HDSA : Historically Disadvantaged South Africans

3. les rôles, les niveaux d'intérêt (p. ex., parties intéressées ou directement touchées, etc.) et les objectifs de la participation des principaux intervenants identifiés dans le contexte opérationnel.

Le rapport d'une société sur le développement durable devrait aborder les éléments de divulgation **3.9 à 3.12** en ce qui concerne la description des pratiques d'engagement des intervenants par rapport à ces trois variables (p. ex., la consultation et le partage d'information, la prise de décision participative ou les pratiques de règlement des différends). L'exposé des faits devrait aussi décrire toute politique déterminante qui guide ces pratiques de participation durant tout le cycle opérationnel et la manière dont l'organisation qui produit le rapport utilise les suggestions de ses intervenants.

Participation et soutien communautaires : La question générale du soutien communautaire continu, ou de l'absence d'un tel soutien, est particulièrement importante pour le secteur des mines et des métaux. Certains intervenants considèrent cela comme un « consentement préalable éclairé et libre ». Tous s'entendent généralement pour dire que le soutien communautaire est essentiel à l'approbation et la mise en œuvre des projets. Toutefois, on n'a pas encore défini clairement ce qui constitue le soutien communautaire, les moyens de l'obtenir et le moment où l'on considère que ce soutien est atteint. Devant le manque de consensus sur ces points, les sociétés devraient faire état de leur rendement en matière de participation communautaire, en y incluant les points suivants :

1. La politique générale concernant la participation communautaire, y compris une explication des objectifs du processus de participation (p. ex., consentement de la communauté, soutien de la communauté, permis social d'opération, etc.).
2. La base sur laquelle identifier les décisionnaires dans la communauté et les institutions représentatives des sites d'exploitation existants et proposés.
3. La manière d'aborder le processus de participation communautaire, y compris :
 - les enjeux pour lesquels la participation et le soutien de la communauté sont recherchés, dont l'accès aux terrains, les évaluations des répercussions sociales et des impacts environnementaux, la conception du projet et sa mise en œuvre, la planification du développement communautaire, la fermeture des sites, etc.;
 - les procédures pour informer les communautés;
 - les mécanismes de règlement des différends;
 - l'implication de la communauté dans le suivi et la surveillance;
 - l'identification et l'engagement envers les groupes marginalisés (p. ex., les peuples indigènes ou autochtones, les femmes, les jeunes et les minorités ethniques); et
 - le niveau de formalisation des processus de participation communautaire et des retombées désirées dans les ententes négociées.
4. Les mécanismes employés pour l'administration équitable et transparente des fonds et des bénéfices aux communautés locales.
5. Les mécanismes employés pour protéger la culture locale, les droits de propriété intellectuelle et les lieux sacrés.
6. Les politiques et les pratiques de la compagnie concernant les situations où le soutien communautaire fait défaut.
7. Les résultats des processus de participation significatifs au cours de l'année.

Évaluation des répercussions : La manière d'évaluer les répercussions environnementales et sociales est une source de préoccupation pour de nombreux intervenants, et elle englobe une vaste gamme d'enjeux. Les évaluations fournissent une référence par rapport à laquelle les changements peuvent être mesurés au fil du temps. Les résultats détaillés des évaluations des répercussions, ou d'autres études du même genre, sont typiquement divulgués sous une forme autre qu'un rapport sur le rendement en matière de développement durable. Toutefois, l'explication de la manière d'évaluer les impacts et la participation connexe des intervenants, y compris les études de cas lorsqu'elles sont pertinentes, ainsi que la manière dont elles traitent les défis courants représentent une partie importante des rapports. On peut aussi inclure les démarches de la phase de surveillance des

opérations afin d'évaluer si les répercussions réelles concordent avec celles identifiées lors de l'évaluation.

Commentaire à l'intention du secteur des mines et des métaux concernant le point 3.16

L'industrie des mines et des métaux est généralement caractérisée par des chaînes de production longues et complexes. Un rapport particulièrement valable soulignerait les activités d'intendance telles que :

- 1. La communication aux utilisateurs en amont et en aval, dans la chaîne des valeurs, de renseignements relatifs aux matériaux et aux produits.*
- 2. L'utilisation de l'évaluation du cycle de vie afin d'améliorer les processus et les produits; le progrès dans l'utilisation du cycle de vie.*
- 3. Les efforts de collaboration avec des groupes tels que les concepteurs de produits, les manufacturiers, les consommateurs, les autorités locales, etc.*
- 4. Le soutien des activités de recherche scientifique.*

Nouveaux indicateurs économiques pour le secteur des mines et des métaux

Le tableau suivant présente de nouveaux indicateurs élaborés par le groupe de travail, qui, selon les membres du groupe, devraient être inclus dans les rapports des sociétés minières et métallurgiques.

Nota : L'Initiative relative à la transparence des industries extractives (IRTE) pilote un protocole pour la divulgation des paiements à des gouvernements sur une base « pays par pays ».

Aspects	Nouveaux indicateurs
<i>Saisie, gestion et répartition des revenus</i>	<p>MM1. Identifier les sites où l'impact du développement local et la contribution économique locale revêtent une importance et un intérêt particuliers pour les intervenants (p. ex., les sites éloignés), et définir les politiques qui correspondent à l'évaluation de cette contribution. Les renseignements pertinents comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> _ le pourcentage de biens, de matériaux et de services achetés localement; _ le pourcentage de la main-d'œuvre qui provient des communautés locales; _ l'investissement dans les infrastructures publiques et leur maintenance; et _ le versement d'indemnités. <p><i>Nota : L'organisation qui produit le rapport devrait fournir la définition de « local » et les critères utilisés pour identifier les sites où la contribution économique locale et l'impact du développement sont d'une importance particulière.</i></p>
<i>Valeur ajoutée</i>	<p>MM2. Valeur ajoutée ventilée par pays.</p> <p><i>Nota : La valeur ajoutée est définie comme le revenu total moins le coût total des achats.</i></p>

***Commentaire à l'intention du secteur des mines
et des métaux***

Le rapport devrait comprendre :

- *les émissions des deux principales sources mobiles et des sources stationnaires sur le site;*
- *la gestion des émissions fugitives telles que les poussières provenant des activités d'extraction et de traitement (c.-à-d. les activités de surveillance, le respect des limites réglementaires ou le nombre de plaintes concernant les poussières et la manière dont elles ont été traitées);*
- *des études de cas dans lesquelles des émissions locales importantes ont été signalées.*

Commentaire à l'intention du secteur des mines et des métaux

Pour le secteur des mines et des métaux, on fait référence aux déchets sur le site, p. ex., les huiles usées; les brasques usées; les déchets de bureaux, de cantines et des camps; les mitrilles d'acier; les pneus et les rebuts de construction. La ventilation des divers « types » de déchets (tel que demandée dans l'indicateur) devrait faire la distinction entre les déchets dangereux et les déchets non dangereux.

Nota : Lors de la collecte de données sur les déchets dangereux aux fins du rapport, l'organisation visée devrait se servir de la définition contenue dans les règlements applicables au site.

Commentaire à l'intention du secteur des mines et des métaux

L'organisation qui produit le rapport devrait fournir une description de tout incident important. Les déversements de résidus, de boues ou d'autres matériaux provenant des procédés devraient aussi être signalés.

Nota : Définir la portée du mot « important » tel qu'il a été utilisé.

Nouveaux indicateurs environnementaux pour le secteur des mines et des métaux

Le tableau suivant présente les nouveaux indicateurs élaborés par le groupe de travail, qui, selon les membres du groupe, devraient être inclus dans les rapports des sociétés minières et métallurgiques. Dans certains cas, plutôt que d'élaborer un nouvel indicateur, le groupe de travail a choisi de se servir d'un indicateur GRI « additionnel » existant afin d'aborder un aspect d'une importance capitale.

Aspects	Nouveaux indicateurs
<i>Biodiversité</i>	<p>Cet indicateur s'applique aux sociétés minières.</p> <p>EN23. La superficie totale du terrain détenu, loué et géré pour des activités de production ou d'extraction.</p> <p>Les sociétés minières devraient inclure les points suivants dans leur rapport :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Superficie totale de terrain perturbé et pas encore restauré (bilan d'ouverture); 2. Superficie totale de terrain nouvellement perturbé dans la période visée par le rapport; 3. Superficie totale de terrain nouvellement restauré à l'usage convenu au cours de la période visée par le rapport; et 4. Superficie totale de terrain perturbé et pas encore restauré (bilan de fermeture). <p>Les données chiffrées ci-dessus permettent au lecteur d'évaluer la superficie des terrains perturbés et les changements annuels.</p> <p>Les perturbations peuvent comprendre les perturbations physiques et chimiques.</p>

Aspects	Nouveaux indicateurs
	<p>MM3. Le nombre/pourcentage de sites identifiés ayant besoin de plans de gestion de la biodiversité et le nombre/pourcentage de sites ayant élaboré de tels plans. Inclure aussi les critères de décision à savoir si un plan de gestion de la biodiversité est requis et les principales composantes d'un tel plan.</p>
<i>Matériaux</i>	<p>MM4. Pourcentage des produits provenant de matériaux de récupération secondaire.</p> <p>Comprend les matières recyclées après consommation et les déchets de sources industrielles (p. ex., les nouveaux rebuts de la fabrication et les vieux rebuts provenant d'équipements à la fin de leur durée utile), mais ne comprend pas le recyclage à l'intérieur de l'installation.</p>
<i>Intendance des matériaux</i>	<p>MM5. Décrire les politiques pour évaluer l'efficacité et les attributs de durabilité des produits (p. ex., la recyclabilité, l'utilisation des matériaux, l'utilisation d'énergie, la toxicité, etc.)</p>
<i>Production de grandes quantités de déchets provenant de l'exploitation minière et du traitement des minerais</i>	<p>MM6. Décrire l'approche pour gérer les morts-terrains, le roc stérile, les résidus et les boues résiduelles, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'évaluation des risques; - la stabilité structurale des installations de stockage; - le potentiel de lixiviation des métaux; et - les propriétés dangereuses. <p>Le rapport devrait indiquer les quantités de déchets dangereux. L'évaluation des risques déterminera la pertinence de faire état des quantités d'autres types de déchets.</p> <p><i>Nota : Lors de la collecte de données sur les déchets dangereux aux fins du rapport, l'organisation qui produit le rapport devrait utiliser les définitions données dans les réglementations qui s'appliquent au site.</i></p>

Commentaire à l'intention du secteur des mines et des métaux

Les sociétés devraient démontrer que :

- *leurs règles de conduite, en ce qui concerne le personnel chargé de la sécurité, respectent les principes des droits de la personne; et*
- *ces règles de conduite s'appliquent au personnel chargé de la sécurité, qu'il s'agisse d'employés ou de parties contractantes.*

*Nota : Tout incident important impliquant du personnel chargé de la sécurité doit être rapporté sous l'indicateur **MM7**.*

Commentaire à l'intention du secteur des mines et des métaux

Les enjeux d'intérêt particulier comprennent :

- *Les processus de planification du développement économique communautaire, y compris les sources de revenus communautaires, l'accès de la communauté aux services et aux infrastructures sociales, l'accès aux capitaux et aux ressources naturelles, et l'accès à des études complémentaires et au développement des compétences*
- *La coordination avec d'autres agences qui ont des incidences sur les moyens de subsistance, p. ex., les initiatives de réduction de la pauvreté et de conservation environnementale (pouvant avoir un effet sur l'accès aux ressources naturelles)*
- *Les programmes de formation de la main-d'œuvre provenant des communautés locales*
- *Les procédures pour identifier et protéger les ressources reliées aux moyens de subsistance des communautés locales, y compris l'eau, la flore et la faune.*

Nouveaux indicateurs sociaux pour le secteur des mines et des métaux

Le tableau suivant présente de nouveaux indicateurs élaborés par le groupe de travail, qui, selon les membres du groupe, devraient être inclus dans les rapports des sociétés minières et métallurgiques.

Aspects	Nouveaux indicateurs
<i>Communauté</i>	<p>MM7. Décrire les incidents importants qui ont touché les communautés durant la période visée par le rapport, ainsi que les mécanismes de réclamation utilisés pour résoudre les incidents, de même que les résultats obtenus.</p> <p><i>Nota : L'organisation qui produit le rapport devrait fournir la définition du mot « important » tel qu'il est utilisé.</i></p>
	<p>MM8. Décrire les programmes dans lesquels l'organisation produisant le rapport a été impliquée et qui touchent l'exploitation minière artisanale ou à petite échelle (ASM) dans les secteurs opérationnels de la société.</p>
<i>Réinstallation</i>	<p>MM9. Décrire les politiques et les activités de réinstallation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les sites des réinstallations et le nombre de ménages réinstallés à chaque endroit; - Inclure les pratiques concernant la réinstallation et l'indemnisation, ainsi que le niveau de concordance avec la Directive opérationnelle de la Banque mondiale sur la <i>Réinstallation involontaire</i>.
<i>Fermeture des opérations</i>	<p>MM10. Le nombre ou le pourcentage d'exploitations qui ont un plan de fermeture, couvrant les aspects environnementaux, économiques et sociaux – y compris la transition de la main-d'œuvre. Décrire la politique de la société, les processus de participation des intervenants, la fréquence de révision des plans et la quantité et le type de provisions financières prévues pour la fermeture.</p>

Aspects	Nouveaux indicateurs
<i>Droits fonciers</i>	<p>MM11. Décrire les processus d'identification des droits fonciers et coutumiers des communautés, y compris ceux des peuples indigènes ou autochtones, ainsi que les mécanismes de réclamation servant à régler tout différend.</p> <p><i>Nota : Tout incident significatif impliquant des droits fonciers devrait être rapporté sous l'indicateur MM7.</i></p>
<i>Capacité d'intervention en cas d'urgence</i>	<p>MM12. Décrire les manières d'identifier, de préparer et d'intervenir lors de situations d'urgence qui touchent les employés, les communautés ou l'environnement. Inclure une description de la nature des capacités existantes, des équipes qui répondront aux situations d'urgence, de la formation, des exercices, des processus de révision et de l'implication de la communauté.</p> <p><i>Nota : Tout incident significatif devrait être rapporté sous l'indicateur EN13 ou MM7.</i></p>
<i>Santé et sécurité</i>	<p>MM13. Le nombre de nouveaux cas de maladies professionnelles classées selon le type. Décrire les programmes de prévention des maladies professionnelles.</p>

P41 – Annexe

1. *Limites :*
2. *Utilisation des protocoles techniques :*
3. *Paramètres :*
4. *Calendrier de mise en œuvre et objectifs :*
5. *Données absolues/normalisées :*

Page 42.

6. *Consolidation et ventilation des données :*
7. *Graphiques :*
8. *Résumé :*